

certaines mesures prises par le gouvernement du Canada et la Commission canadienne du blé, ainsi que certaines politiques canadiennes en matière de transport du grain, sont contraires aux règles de l'OMC. Le groupe spécial doit rendre son rapport au printemps 2004.

Par ailleurs, une contestation antérieure élevée par les États-Unis et la Nouvelle-Zélande au sujet des méthodes canadiennes d'établissement des prix pour les produits laitiers destinés à l'exportation a été réglée en mai 2003. Le Canada ayant pris des mesures de mise en conformité, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande ont retiré leur demande de mesures de rétorsion.

Il est permis de croire que le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends de l'OMC est le moyen le plus efficace dont nous disposons aujourd'hui pour régler les différends entre États souverains. Toutefois, nombreux sont ceux qui pensent qu'il pourrait être amélioré. Les membres de l'OMC ont donc convenu, lors de la Quatrième Conférence ministérielle de Doha, de négocier les améliorations et les clarifications à apporter au Mémorandum avant mai 2003. Ils ne sont cependant pas parvenus à un accord à cette date et le Conseil général de l'OMC a donc accepté au mois de juillet 2003 de prolonger ce délai d'une année et de reporter l'échéance à mai 2004. Les membres ont également convenu de poursuivre leurs discussions en partant des travaux déjà réalisés, notamment en prenant comme point de départ un document de travail produit par le président et les propositions présentées par différents membres.

En janvier 2003, le Canada a présenté une proposition d'amendement du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, pour améliorer notamment la transparence des processus, la protection de l'information confidentielle et le système de liste de groupes spéciaux. Le Canada va continuer à chercher des appuis pour ces propositions et à tenter d'obtenir que les États membres renforcent leurs engagements sur un certain nombre d'autres améliorations à apporter au Mémorandum d'accord, à savoir, le déroulement des procédures de mise en conformité, le renvoi des questions en litige de l'Organe d'appel à des groupes spéciaux et l'élargissement des droits des membres qui agissent à titre de tierce partie dans le processus de règlement des différends.

Les discussions se poursuivent dans le but de parvenir à un consensus sur un ensemble d'améliorations au Mémorandum d'ici la nouvelle échéance de mai 2004. Toutefois, vu le nombre de changements proposés et la lenteur de l'avancement des négociations, la question de savoir si la nouvelle échéance sera honorée reste posée.

## *Accession à l'organisation mondiale du commerce*

Le Canada continue de jouer un rôle actif dans le processus d'accession à l'OMC. Notre objectif est double :

- obtenir pour les exportations canadiennes de produits et de services un accès plus large, non discriminatoire et prévisible aux marchés;
- veiller à la mise en place, sur les nouveaux marchés, de régimes transparents et fondés sur des règles, ce qui contribuera à la stabilité et à la prospérité économique dans le monde.

L'OMC compte 146 membres. Parmi les plus récents, on compte l'Arménie, la Chine, la Lituanie, la Macédoine, la Moldavie et Taïwan. Durant la Cinquième Conférence ministérielle de l'OMC de septembre 2003, les États membres ont accueilli l'accession du Cambodge et du Népal, premiers des pays les moins avancés à intégrer l'OMC depuis sa création en 1995.

Le Canada participe activement aux négociations d'accession de tous les postulants. À l'heure actuelle, les 25 pays suivants ont fait connaître leur souhait d'accéder à l'OMC : Algérie, Andorre, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bélarus, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Éthiopie, Kazakhstan, Laos, Liban, Ouzbékistan, Russie, Samoa, Serbie et Monténégro, Seychelles, Soudan, Tadjikistan, Tonga, Ukraine, Vanuatu, Vietnam, Yémen.

Par ailleurs, le Canada travaille activement, de concert avec d'autres membres, pour faciliter l'accession des pays les moins développés, reconnaissant que leur adhésion les soutiendrait dans leurs efforts en matière de développement et les aiderait à devenir des acteurs à part entière du système commercial mondial. Le Canada